

Une explication, c'est que tous les besoins de notre société de consommation — donc aussi les besoins de fêtes et d'histoire — sont satisfaits en permanence, et parfois même avant qu'ils ne s'expriment — par la télévision, par les centres commerciaux, les semaines de promotion et les week-ends. En plus, je vois une explication importante dans un déplacement des centres d'intérêt au détriment du secteur public et de la collectivité, et au profit du privé et de l'individuel. L'intérêt pour l'histoire s'est modifié en conséquence, et l'intensification des besoins effectivement constatée dans ce domaine porte davantage sur l'histoire de la vie quotidienne que sur celle des nations. Et l'historiographie en tient compte, comme le montre l'histoire sur la vie privée en trois volumes écrite par Philippe Ariès et Georges Duby.

La mise en valeur du particulier s'est aussi manifestée dans le caractère disparate du programme anniversaire, dans les plus de 700 fêtes petites et grandes de cette année (qui furent en réalité 3000) environ). Un anniversaire ne peut rien produire qui ne soit déjà là — pas même un supplément d'historicité. Un anniversaire intensifie tout au plus des choses existantes. Cependant, notre époque en pleine mutation a multiplié les discussions sur l'avenir. Et c'est un hasard heureux que les Trois Confédérés — qui n'ont jamais existé en tant que tels — aient conclu leur pacte de telle sorte que son 700<sup>e</sup> anniversaire et ses nombreuses manifestations tombent à un moment où les problèmes posés par l'avenir se traduisent par un besoin accru de se rapprocher et de s'entendre.

## 1291-1991 : Présence et absence de l'histoire

La Suisse en vacances de l'histoire  
par M. François Walter, historien

Exposé à l'Institut national genevois  
le 20 novembre 1991

La Suisse et les Suisses sont-ils en vacances de l'histoire ? La question semble absurde en une année où l'on n'a cessé de commémorer sinon de célébrer. Rassurez-vous, je ne suis pas de ceux qui du passé veulent faire table rase sous prétexte que 700 ans, ça suffit. Historien de profession, je vis du passé et mon souci majeur est uniquement de donner leur épaisseur aux différentes durées que l'on appelle l'Histoire. Or, force est de constater que les célébrations de notre 700<sup>e</sup> manifestent un singulier déficit d'âme, par rapport à celles de 1891 ou 1941. Quel lien y-a-t-il, en effet, entre 1291 et les feux d'artifice qui ravissent des dizaines de milliers de spectateurs à Genève ou au lac de Joux, entre 1291 et la coquille acoustique de la jetée des Pâquis ? Et même les reconstitutions dites «historiques» avec cortège-mascarade fabriqué pour le spectacle télévisuel. Le 700<sup>e</sup> s'y trouve ramené à une série de clips, puisque ce mode d'expression (ou plutôt d'absence d'expression) est devenu l'aune de la culture : un passé tronqué en séquences inconsistantes, en quelques images léchées ; le 700<sup>e</sup>, comme son logo pelliculaire, réduit en pin's accroché à toutes les défrôques. Voilà ce que j'appelle les vacances de l'histoire, une histoire folklorisée à l'extrême et vidée de sa substance, vidée surtout de ses virtualités, parce qu'il s'agit de rappeler que toute histoire est projet, que le passé contient toutes les virtualités dont notre présent n'actualise qu'une partie seulement. Nous devrions au moins laisser à nos ancêtres leur futur avec ses incertitudes. Il était sûrement différent de ce que nous en avons fait. Admettons donc que les hommes du XIII<sup>e</sup> siècle seraient surpris et peut-être décus de la manière dont nous transformons et récupérons leur avenir.

Or, à ma connaissance, seul Jean Starobinski a osé se mettre «à l'écoute du Pacte et de la Grande Prière des Confédérés». On lui a pardonné parce que c'était Jean Starobinski. Lors de la cérémonie officielle d'ouverture, à Bellinzona le 10 janvier 1991, il a pris le risque de parler humblement des valeurs du Pacte de 1291. Et il a prononcé cette petite phrase qui donne en quelque sorte son épaisseur à notre histoire : «Le passé de la Suisse n'a rien d'une idylle. Excès et différends n'ont pas été évités». Simplement, en réajustant ainsi la mémoire des Suisses, Starobinski a visé trop loin, car tous les signes qui balisent la célébration, tous les accessoires qui encadrent la scène, ne renvoient pas à 1291 mais bien à une histoire beaucoup plus récente, au XIX<sup>e</sup> siècle et 1891 plus précisément. Au fond, 1291 a disparu du 700<sup>e</sup>. Comment le retrouver ?

## I. C'est l'historien qui est l'assassin

Justement, la recherche historique tient un peu de l'enquête policière. Nous cherchons des traces du passé, nous traquons les plus petits indices permettant la reconstitution des faits. Le langage est bien celui de l'enquêteur. Je n'insiste pas. Une différence majeure toutefois, c'est qu'avant de commencer notre enquête, nous connaissons l'assassin et c'est donc à partir du nom de l'assassin que nous cherchons les explications. Toutes risquent de s'avérer légitimes puisque les faits demeurent et qu'on connaît le coupable<sup>1</sup>. Pourquoi donc en sommes-nous à commémorer ce pacte de 1291 comme origine de toute notre histoire ? Voici la question que nous devons à nouveau poser ce soir. La réponse est connue : c'est à cause des historiens. Ce sont les historiens qui ont inventé 1291, 1891 et par conséquent 1991. Je n'ai pas la prétention de verser de nouvelles pièces au dossier de l'« invention de 1291 ». Mon collègue Georg Kreis a écrit des pages définitives à ce sujet<sup>2</sup>. Vous me permettrez non pas d'exprimer une voix discordante mais simplement d'insister sur quelques points qui me tiennent à cœur. Notamment, il vaut la peine de revenir sur la responsabilité des historiens puisque nous avons la chance de tenir le cas exemplaire où une demande sociale et une attente de la société globale stimulent la recherche historique. Un tel cas exemplaire démontre, si besoin était, que l'histoire ça sert à quelque chose.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle commence à s'épanouir en Suisse un nouveau courant historique, le courant critique. Cette école est très inspirée de la recherche historique allemande, ce qu'on a appelé l'historicisme. On s'intéresse à l'historicité d'un événement, c'est-à-dire que l'historien qui se respecte considère l'événement qui a réellement eu lieu et rejette ce qui ressort de la simple tradition légendaire. Historique devient l'opposé de légendaire. Et ce qui assortit un événement historique, c'est le document. En paraphrasant la formule célèbre de Fustel de Coulanges, on dira que l'histoire n'est plus un art mais qu'elle est devenue une science, la science des documents. Or, à l'époque où s'opère la sacralisation du document, les origines de la Confédération sont l'un des problèmes qui préoccupent le plus les historiens. Il s'agit d'écartier le contenu mythique, cette sorte d'« auréole imaginaire » qui « enveloppe dans le voile du merveilleux » les « humbles commencements »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Je laisse de côté les implications méthodologiques de ce constat pour ne garder que le sens littéral de la métaphore empruntée à l'historien italien Giovanni Levi. Voir A.M. BANTI, « Storie e microstorie: l'histoire sociale contemporaine en Italie (1972-1989) », in *Genèses. Sciences sociales et histoire*, N° 3, mars 1991, p. 141.

<sup>2</sup> G. KREIS, *Der Mythos von 1291. Zur Entstehung des schweizerischen Nationalfeiertags*, Basel, 1991.

<sup>3</sup> A. RILLIET, *Les origines de la Confédération suisse. Histoire et légende*, Genève, 1868.

C'est là justement que le bât blesse. Depuis la chronique connue sous le nom de «Livre Blanc de Sarnen» (1474) en passant par la «Chronicum Helveticum» d'Aegidius Tschudi (écrite vers 1569-1570), les historiens suisses ont allégrement enchaîné faits attestés et faits légendaires pour aboutir à la chronologie suivante: en 1307, l'épisode de Tell et de Gessler suivi de la conjuration des Trois Suisses avec le serment du Grütli en décembre 1307 et l'épisode de la prise des châteaux au début de l'année 1308, soit la guerre de libération des Suisses. Seulement, une telle chronologie ne résiste pas aux exigences de l'école critique. Pas le moindre document pour légitimer la tradition de 1307-1308. Par contre, il y a le Pacte de 1291, un authentique parchemin retrouvé dans les archives de Schwyz en 1758. Rédigé en latin, il évoque une alliance secrète consignée au début du moins d'août 1291 sans d'ailleurs que le lieu ne soit mentionné. Voici l'«acte mémorable» que «nous considérons», écrivait le juriste Karl Hilty, l'un des principaux responsables de cette interprétation, «comme l'origine même de la Confédération»<sup>4</sup>. Il aurait dû dire: que nous allons depuis maintenant considérer comme l'origine. Hilty écrivait en 1891.

A vrai dire, le Pacte de 1291 ne saurait clore la question des origines. Ce document n'est-il pas nommément la confirmation d'une autre alliance, antérieure celle-là? Toujours est-il qu'il fournit la preuve écrite sans laquelle, pour les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, un événement n'est pas un événement. Le Pacte et 1291 ont donc le mérite d'ancrer dans l'histoire un élément au moins de la tradition. Rappelons que celle-ci, pieusement reprise dans le guide Baedeker (bien après 1891!) à propos de l'«endroit charmant et bien entretenu» qu'est le Rütti, se résume en une phrase: «Petite prairie où, le 8 novembre 1307, aux premières lueurs du jour, 33 hommes d'Uri, de Schwyz et d'Unterwald conclurent le pacte qui devait délivrer leur patrie du joug de la maison de Habsbourg»<sup>5</sup>. L'origine de la Confédération ainsi historisée et documentée, la tentation était grande, comme l'a rappelé dans un bel ouvrage Jean-François Bergier, d'abandonner tout le reste, ce qui revenait à jeter le bébé avec l'eau du bain<sup>6</sup>. Or, les historiens qui ont fabriqué 1291-1891 s'en sont bien gardés. Carl Hilty et Wilhelm Oechslí, les

<sup>4</sup> C. HILTY, *Les Constitutions fédérales de la Confédération suisse. Exposé historique écrit sur la demande du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1<sup>er</sup> août 1291*, Nyon, 1891, p. 18. Sur l'importance du Pacte de 1291, les historiens actuels sont beaucoup plus prudents: «Ce n'est assurément pas, cependant, la Magna Charta d'un peuple se soulevant contre ses oppresseurs ni l'acte de fondation de la Confédération, mais une alliance analogue à bien d'autres à l'époque», c'est ce qu'écrivit G.P. MARCHAL in *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, t. I., Lausanne, 1982, p. 159.

<sup>5</sup> K. BAEDEKER, *La Suisse et les parties limitrophes de la Savoie et de l'Italie*. Manuel du voyageur, Ving et une édition, Leipzig, 1898, p. 93.

<sup>6</sup> J.-F. BERGIER, *Guillaume Tell*, Paris, 1988.

historiens officiellement mandatés alors pour légitimer 1291, sont d'une certaine manière les fossyeurs de la tradition tout en la recentrant autour du Pacte. Mon collègue et ami, le professeur Louis Binz, lors du remarquable exposé qu'il fit à la journée du 700<sup>e</sup> de la Faculté des Lettres, a inculpé Oechslì de «meurtre officiel de la tradition». Même si j'utilise volontiers la métaphore de l'historien assassin, je dois nuancer et dire à la décharge du prévenu, qu'il a contribué à l'amalgame qui embrouille aujourd'hui encore toutes les têtes entre 1291 et les épisodes légendaires. Hilty pense que les «conspirati» mentionnés par le Pacte sont «les véritables hommes du Grutli»<sup>7</sup>. Quant à Oechslì, tout auréolé de sa science positive, il se démarque de «l'Hérodote suisse» (Tschudi, le «simple» chroniqueur qui «attribue à Guillaume Tell le coup de la pomme») dans un souci de se «soustraire aux hauteurs éthérees de la tradition pour nous replacer sur le terrain assuré de la réalité»<sup>8</sup>.

C'est ainsi que la tradition s'est simplement déplacée de 1307-1308 à 1291, ce dont témoigne l'iconographie, principal vecteur du nouveau message. Le thème du serment est ancien dans la peinture et la gravure. Depuis que Christoph Murer a gravé en 1580 une eau-forte connue sous le titre de «L'origine de la Confédération», le moment fondateur était associé au serment du Rütli<sup>9</sup>. Désormais, on ajoute à l'événement une date authentifiée par le Pacte de 1291<sup>10</sup>.

## II. A la recherche de l'identité nationale

De fait si nous sommes là ce soir, c'est parce qu'au XIX<sup>e</sup> siècle et plus précisément encore vers 1891, deux grands courants se sont croisés : d'une part le renouvellement des méthodes de travail des historiens que je viens

<sup>7</sup> C. HILTY, op. cit., p. 24. Cet auteur explique par ailleurs longuement comme pour s'excuser que «ce serait une grande illusion de considérer en matière d'histoire les actes et les sceaux comme les seuls témoignages irrécusables» (p. 39). Et d'ajouter : «les «futurs historiens de la Suisse tracereraient un tableau incomplet de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, s'ils ne tenaient pour véritable que ce qui figure dans la Feuille fédérale» (p. 38).

<sup>8</sup> W. OECHSLI, Les origines de la Confédération suisse. Rédigé sur l'ordre du Conseil fédéral à l'occasion du sixième centenaire de la première alliance perpétuelle du 1<sup>er</sup> août 1291, Berne 1891, p. 326.

<sup>9</sup> Emblèmes de la liberté. L'image de la république dans l'art du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, 21<sup>e</sup> exposition du Conseil de l'Europe, Berne, 1991, p. 181-182. Remarquons que lors du Festspiel de 1891, la scène du serment du Pacte le 1<sup>er</sup> août est située devant l'église de Schwyz.

<sup>10</sup> Voir les documents publiés dans C. SANTSCHI, La mémoire des Suisses. Histoire des fêtes nationales du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Genève, 1991. Notamment p. 77, la feuille-souvenir officielle dédiée par les autorités genevoises à la jeunesse du canton à l'occasion du «VI<sup>e</sup> centenaire de la fondation de la Confédération suisse».

d'évoquer, d'autre part une formidable attente d'histoire nationale. En effet, la constitution de l'Etat fédéral en 1848 a brusquement stimulé la nécessité de construire la généalogie de ce pays, d'en faire le récit pour rendre intelligible et accessible ce qui le caractérise et en fait l'originalité. Depuis 1848 l'histoire n'a été qu'un infépuisable commentaire de la nation. On s'en est lassé dans les années 1970 mais on y revient depuis quelques années avec les événements d'Europe de l'Est et d'URSS, qui ont marqué cette sorte de grand retour de la nation.

Si 1291-1891 n'a pas permis de liquider sans autre la tradition et les légendes, c'est parce que l'enjeu était de taille. On peut sans aucun doute étendre à tout le corpus de légendes ce que Denis de Rougemont disait de Guillaume Tell : «Si Tell n'eut rien à voir avec l'alliance d'août 1291, il a en revanche un rôle manifeste dans la construction de l'Etat fédéral»<sup>11</sup>.

C'est vrai que le nouvel Etat fédéral fondé en 1848 a eu besoin de légitimité historique. Il est inutile de rappeler ici les circonstances de cet avènement sur fond de guerre civile et de résistance. La nouvelle constitution n'a pas été acceptée par tous les Suisses et pour quelques décennies la minorité vaincue, les conservateurs catholiques, a été rejetée comme dans un ghetto. Ces circonstances justifient un formidable besoin d'histoire, incarné par de nouvelles institutions et concrétisé par toute une série d'entreprises de recherche<sup>12</sup>. A cette occasion, l'histoire de la Suisse trouve enfin son achèvement, son terminus ad quem. Désormais, toute écriture historique est focalisée par la Constitution de 1848<sup>13</sup>. Il y a comme une longue construction organique qui ordonne tous les événements vers 1848. Dans cette mouvance, un W. Oechslì pourra reconnaître dans le vaste mouvement anti-Habsbourg qui en 1291 touche la Haute-Souabe et la Bourgogne «une coalition qui, comme un mirage, annonçait la Confédération future». Inutile de préciser qu'une telle conception de l'histoire qui légitime la touche finale (l'œuvre des radicaux du XIX<sup>e</sup> siècle) n'a pas rencontré l'assentiment de tout le monde.

<sup>11</sup> Rapporté par J.-F. BERGIER, op. cit., p. 410.

<sup>12</sup> Création des Archives fédérales en 1848 et publication de séries de documents comme les recès de l'ancienne Diète.

<sup>13</sup> Très explicite aussi chez Dierauer dont l'œuvre publiée entre 1887-1917 est la synthèse d'une vision borgeoise et nationale de l'histoire suisse. A titre d'exemple : lorsqu'il traite des postulats politiques de Zwingli en 1531, il commente : «En les formulant, Zwingli devançait son époque. Ils n'ont pu être réalisés que de nos jours, après une guerre civile...» J. DIERAUER, Histoire de la Confédération suisse, t. III, Lausanne, 1910, p. 196. Par contre, Dierauer qui publie son premier volume en 1887 ne considère pas encore le Pacte de 1291 comme le document fondateur de la Confédération mais simplement comme le plus ancien document écrit.

G. Kreis a raison de signaler que ceux qui aujourd’hui se réfèrent bruyamment à 1848 plutôt qu’à 1291 ne font rien d’autre que créer un autre mythe, non plus d’un achèvement de l’histoire mais bien celui de son commencement<sup>14</sup>. Or, le problème de l’origine s’est évidemment aussi posé au siècle passé. En amont il y a 1848, que faut-il mettre en aval? Reste donc à trouver un point de départ à cette longue histoire. Dans les anciens manuels, on enchaînait l’histoire sainte avec les grands épisodes bibliques jusqu’au Christ et l’histoire de l’ère chrétienne. Le XIX<sup>e</sup> siècle laïc et nationaliste ne satisfait plus d’une telle généalogie pas plus qu’il n’accepte une origine logée dans les brumes légendaires. Le Pacte de 1291, authentique document, fournit opportunément ce commencement pour assurer, selon la formule de Ulrich Im Hof, la «finalité dogmatique du déroulement de l’histoire de 1291 à 1848»<sup>15</sup>. N’eût été l’impérieuse nécessité du document, nul doute que la date traditionnelle de 1308 eût convenu. La tradition en est bien vivante: on l’a célébré en 1808 et la coïncidence du huit (1308 l’ancienne Confédération, 1848 le nouvel Etat fédéral) n’avait rien pour déplaire. Un certain nombre de circonstances ont imposé 1291 et 1891.

Les grands Etats voisins de la Suisse ont instauré à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle des fêtes nationales comme expression de l’identité de la nation. Le 14 juillet est célébré depuis 1880. En 1889, on commémore le centenaire de la Révolution. 1789 est pour nos voisins le terminus ad quem qui focalise le déroulement des temps. Le début de l’histoire de France est lui aussi très délicat à situer. Clovis au V<sup>e</sup> siècle a le défaut de ses origines barbares d’outre-Rhin. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l’an Mil et l’avènement des capétiens tend à s’imposer comme moment de la naissance de la France. Michelet s’y rallie dans sa monumentale «Histoire de France». Il y a quelques années, le miléninaire capétien (987-1987) a été l’occasion de célébrer les origines de la France, de faire le pont entre Hugues Capet et François Mitterrand<sup>16</sup>.

En outre, depuis 1890, toute l’Europe ouvrière s’éclate le 1<sup>er</sup> mai, la célébration antinationale par définition, celle que les classes bourgeoises ressentent comme une provocation. Pour rester équitable, il faut mentionner que les organisations ouvrières ne manquaient pas non plus la commémoration du début novembre, non pas encore de la révolution d’octobre 1917, mais du soulèvement des Suisses contre les Habsbourg en novembre 1307. Très vite, les organisations de gauche se conformeront à l’aggiornamento du

<sup>14</sup> G. KREIS, op. cit.

<sup>15</sup> Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses, t. I, Lausanne, 1982, p. 18. Le document convient aux historiens scientifiques sans doute mais aussi aux juristes piliers de l’Etat au XIX<sup>e</sup> siècle. L’assimilation entre le Pacte et une Constitution est bien dans l’esprit de la pensée juridique de l’époque (cf. G. KREIS, op. cit., p. 61).

<sup>16</sup> Sur ce thème, un certain nombre de contributions dans R. DELORT (sous la dir. de), La France de l’an Mil, Paris, 1990.

calendrier. Déjà en 1891, l’historien socialiste Karl Birkli expliquait que la Suisse de 1291 constituait une oasis sociale-démocrate au milieu du désert féodal-monarchiste<sup>17</sup>.

Il n’est pas exclu que les radicaux au pouvoir aient cherché dans le Pacte de 1291 un moyen d’échapper à la commémoration toujours dangereuse et ambiguë d’une révolution. De par l’obédience libérale-radicale de la célébration, les conservateurs catholiques eurent certaines réticences à changer leur histoire. Voilà qui explique que sur le socle du monument de Tell à Alt-dorf, érigé en 1895, figure encore la date traditionnelle de 1307 et que le 600<sup>e</sup> du serment du Rütli a été fêté solennellement en 1907.

Enfin, il ne faut pas négliger le contexte international qui fait de la petite Suisse une sorte d’île dans l’Europe des grands empires continentaux et coloniaux. Le petit Etat apparaît alors telle une espèce en voie de disparition ainsi que l’illustrent les processus des unités italiennes et allemande. Dans ce contexte, la petite Suisse a-t-elle un avenir? Le 1<sup>er</sup> août 1291, dont personne en Suisse — à part quelques étudiants — n’avaient entendu parler, fournissait une réponse adéquate.

Autrement dit, le contexte international pas plus que les conditions politiques internes à la Suisse ne doivent être occultées. En allant vite et en simplifiant, de même que la 11<sup>e</sup> Internationale décide en 1889 la célébration du 1<sup>er</sup> mai, le Conseil fédéral explique au Parlement par son message du 14 décembre 1889 «l’importance de l’alliance perpétuelle conclue le 1<sup>er</sup> août 1291 comme origine de la Confédération suisse». Je vous épargne le détail des péripéties qui firent de la première célébration de 1891 le point de départ d’une nouvelle tradition, à savoir celle de la fête du 1<sup>er</sup> août célébrée régulièrement depuis 1899<sup>18</sup>.

Si j’ai insisté longuement sur l’invention de 1291 voici un siècle, c’est pour démontrer l’ampleur des enjeux auxquels sont confrontés les historiens producteurs de la mémoire collective. 1291-1891, c’est avant tout une série de valeurs qu’on a voulu mettre en évidence autour de cette date historique et dont certaines n’ont qu’un rapport lointain avec l’esprit de 1291. La Suisse a une longue tradition républicaine, de plus en plus démocratique. Sa volonté de défense a toujours été affirmée et se poursuit grâce au système de l’armée de milice. La Suisse est le pays des libertés démocratiques. Elle est fondée sur la double appartenance à un canton et à la

<sup>17</sup> G. KREIS, op. cit.

<sup>18</sup> K. BUERKLI, Der Ursprung der Eidgenossenschaft aus der Markgenossenschaft und die Schlacht am Morgarten, Zurich, 1891 (tiré à part d’articles du Zürcher Post).

Voir G. KREIS, op. cit. et aussi B. JUNKER, «Die Bundesfeier als Ausdruck nationalen Empfindens in der Schweiz um 1900», in Festschrift für Erich Gruner zum 60. Geburtstag, Berne, 1975, p. 19-32.

Confédération<sup>19</sup>. Son éthique du travail explique son aisance matérielle. Enfin, la richesse culturelle de la Suisse réside dans la rencontre de plusieurs langues et autant de civilisations.

Or, ces idées, présentes dans tous les discours patriotiques du XIX<sup>e</sup> siècle et en particulier dans celui du président de la Confédération le 1<sup>er</sup> août 1891<sup>20</sup>, sont reprises intégralement dans le discours du président de la Confédération en 1991. Emil Welti il y a un siècle et Flavio Cotti aujourd’hui sont finalement très proches :

- E. Welti, 1<sup>er</sup> août 1891  
«des pensées sombres oppriment nos cœurs»  
«prendre conseil de nos pères dans les embarras du moment»  
«fruit réellement suisse»  
«patrimoine primitif et assuré des démocraties suisses»  
«indépendance politique»  
plusieurs allusions à la volonté de défense  
«égalité de tous les citoyens»  
«libre commune populaire»  
«la parole virile a fondé la république»
- F. Cotti, 10 janvier 1991  
«face aux questions et aux doutes qui taraudent la conscience de notre société»  
«les difficultés n'ont jamais troublé ni démoralisé nos prédecesseurs»  
«constants helvétiques»  
«l'acquis suisse»  
«indépendance hautaine»  
«armée défensive... élément certain de notre cohésion»  
«égalitarisme républicain»  
«démocratie directe», «fédéralisme»  
«la rencontre et le dialogue deviennent plus indispensables que jamais»

Sémantiquement plus riche, le discours de Cotti ajoute les valeurs typiques du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'héritage centenaire : le «goût du travail» et le «multilinguisme». Toutefois, la filiation avec 1291 est plus explicite chez Welti : «Notre constitution fédérale repose sur la même base que la première alliance des confédérés». Chez l'actuel président de la Confédération, 1291 n'est qu'un prétexte assez lointain alors qu'il semble considérer 1848 comme le moment d'un changement de la vision que se font les Suisses de la Suisse : «Les Suisses ont toujours su, en tout cas après 1848, se faire une ‘certaine idée’ de leur pays, qui ne fut presque jamais le fruit de hautes réflexions philosophiques». Autrement dit, en 1991, on s'est mis surtout à célébrer les valeurs du XIX<sup>e</sup> siècle, à savoir l'identité forgée après la construction de l'Etat fédéral en 1848. L'autre différence majeure entre les deux

types de discours, c'est qu'il y a un siècle, les Suisses étaient encore convaincus de la supériorité d'institutions qui devraient servir de modèle à l'Europe, une naïveté qui nous vaudra bien des déboires. Aujourd'hui, il est plutôt convenu d'évoquer la crise d'identité que traverse notre pays. Flavio Cotti, le 1<sup>er</sup> août, a appelé la Suisse «à vaincre ses doutes».

1291 a donc servi et continue de servir à cautionner les valeurs de la Suisse républicaine et bourgeoise du XIX<sup>e</sup> siècle. Comme elles sont acquises, nul n'a besoin des historiens pour les légitimer. Il n'y a donc pas eu en 1991 de commande officielle, pas de Oechslì, pas de Hilty. Reste que les orateurs du 700<sup>e</sup>, à Genève et ailleurs, ont été nombreux à demander une relecture de notre passé. Y ont-ils procédé? D'ailleurs, aujourd'hui, personne n'écoute les historiens. Nous n'avons rien d'un lobby influent. Et les hommes politiques n'ont pas le temps de lire les textes des historiens bien qu'ils invoquent toujours le passé et aient conscience parfois de faire l'histoire, plus souvent de la subir. On aura même vu, en cette année d'élections fédérales, Albert et les Babibouchettes à Berne sous la coupole en compagnie d'un honorable politicien débitant à propos de 1291 les habituelles sornettes. Pourquoi ne pas dire une bonne fois la vérité: la Confédération n'a pas été fondée en 1291. L'émergence de ce qu'on nomme officiellement depuis 1815 la Confédération est un processus complexe et de longue durée.

### III. Réinventer le Pacte

L'important n'est pas de dire que la Confédération s'est voulu une construction exclusivement germanique avant d'être par la force des choses plurilingue ou de rappeler que la neutralité est récente et l'éthique du travail un alibi bien dans l'esprit du XIX<sup>e</sup> siècle. L'essentiel est d'affirmer que les valeurs que nous croyons immuables ont toutes leur histoire et que chaque époque doit les réapprivoiser ou les réinventer.

Le 7<sup>e</sup> centenaire qui a aussi été un 700<sup>e</sup> du papier a donc produit des masses de livres et d'imprimés dont il est sans doute trop tôt de dresser le bilan. Dans bien des cas, 1991 n'aura été qu'un prétexte éditorial. En dehors de toute contrainte officielle, contrairement à ce qui s'était passé il y a un siècle, un certain nombre d'historiens ont su mettre au cœur de leur propos la redéfinition d'une identité helvétique au sein d'une Europe en quête de nouvelle identité. Je pense à ceux qu'il faudrait d'urgence traduire en français : les travaux de Georg Kreis déjà cités<sup>21</sup>, mais encore l'ouvrage

<sup>19</sup> Les différentes perceptions de ces valeurs ont bien été analysées par U. IM HOF, Mythen Schweiz. Identität - Nation - Geschichte 1291-1991, Zürich, 1991.

<sup>20</sup> Publié dans le Journal de Genève du 2 août 1891.

<sup>21</sup> A côté de son livre sur le mythe de 1291, il faut lire du même auteur Helvetia – im Wandel der Zeiten. Die Geschichte einer nationalen Repräsentationsfigur, Zürich, 1991.

collectif publié par la Société d'histoire des Cinq Cantons<sup>22</sup> lequel rappelle, entre autres vérités décapantes, celle-ci toute simple. Une fois les faits débarrassés de la gangue interprétative d'historiens engagés au service de l'Etat nation libéral, une seule certitude demeure : le but du Pacte n'est pas la fondation de la Confédération mais nommément la cessation des hostilités et l'organisation de la paix entre les trois cantons. Tout le reste relève de l'interprétation et tous les mystères de ce texte étonnant sont loin d'avoir été éclaircis. Il faut lire aussi le livre du Bernois Ulrich Im Hof. Il s'interroge en historien, ce n'est pas courant, sur le mythe suisse : identité, nation et histoire<sup>23</sup>. L'auteur rappelle opportunément que les seules constantes de l'identité nationale, celles qu'on doit faire remonter au XIII<sup>e</sup> siècle, sont la fédération et la République. Le mot liberté ne se trouve pas dans le Pacte de 1291 ! Les libertés et les droits démocratiques dans leur acceptation contemporaine sont des héritages de la Révolution française, on a un peu trop tendance à l'oublier. En effet, la démocratie représentative et les droits populaires qui en découlent n'ont pas grandi chose en commun avec la vieille démocratie d'assemblée de la Suisse d'Ancien Régime<sup>24</sup>. Les libertés individuelles sont complètement étrangères aux libertés corporatives des anciennes communautés. L'abîme qui existe entre la tradition démocratique suisse et la Démocratie telle qu'on l'entend au XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas échappé à l'observateur perspicace que fut Tocqueville. En voyage en Suisse au mois d'août 1836, il a ce jugement qui frappe par sa dureté :

« Celui qui parcourt les Etats-Unis se sent involontairement et instinctivement si pénétré que les institutions, le goût, l'esprit de liberté s'est mêlé à toutes les habitudes du peuple américain, qu'il ne peut concevoir pour lui autre chose que le gouvernement républicain.

De même, on ne saurait supposer aux Anglais la possibilité de vivre sous un autre gouvernement qu'un gouvernement libre.

Mais, si dans la plupart des cantons de la Suisse la violence venait détruire la constitution républicaine, on ne se sent pas assuré qu'après un assez court état de transition le peuple ne s'habituerà pas bientôt à la perte de sa liberté.

<sup>22</sup> Innenschweiz und frühen Eidgenossenschaft. Jubiläumsschrift 700 Jahre Eidgenossenschaft 2 volumes, Othen, 1990.

<sup>23</sup> U. IM HOF, op. cit. En français, on lira du même auteur l'article intitulé « Les 700 ans de la Confédération helvétique. Un modèle suisse pour une Europe en quête d'identité », in Le Monde diplomatique, août 1991, p. 20-21.

<sup>24</sup> Une confusion soigneusement entretenue au XIX<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il est question en 1890 d'introduire le droit d'initiative, on se réfère normalement « à la glorieuse période de 1291 jusqu'à l'époque de l'abolition des droits populaires » (le XVII<sup>e</sup> siècle de la domination des patricia). La citation est de Théodor Wirz, Rapport de la majorité de la commission du Conseil des Etats, in Feuille fédérale suisse, Berne, 1891, vol. I, p. 57.

Dans les deux pays cités plus haut, la liberté me paraît plus encore dans les mœurs que dans les lois.

En Suisse, elle me semble plus encore dans les lois que dans les mœurs»<sup>25</sup>.

Par ailleurs, on aurait tendance à oublier que les petites communautés du centre de la Suisse, les Waldstätten, n'inventaien rien en 1291. Leur ambition était sans doute très limitée et les paysans uranais comme leurs voisins des autres vallées n'en peuvent mais si des clercs, en 1891 et en 1991, leur prêtent tant de vertus. Les petites républiques qui s'unissent appartiennent à un phénomène caractéristique de la fin du Moyen Age. Des communautés paysannes qui prennent en main leur destin, on en trouve partout dans les Alpes, au centre de la Suisse, comme en Valais, dans les Grisons, au Tyrol et ailleurs au Nord de l'Allemagne et en Scandinavie, sans parler des phénomènes analogues qui touchent les villes un peu partout en Europe.

Je voudrais m'arrêter, pour terminer, sur un aspect du Pacte qui me paraît d'une grande actualité. Il y est question de la « malicia temporis », de la malice des temps qui met en péril la paix et la sécurité des biens et des personnes. La malice des temps veut qu'en 1991 la Suisse et les Suisses s'interrogent sur leur avenir en Europe, comme ils l'ont fait en 1291. Chercher la concordance des temps est l'une des tâches que la société confie aux historiens. On attend de nous que nous banalisions le présent parce que la mémoire trop fugace a tendance à exagerer l'originalité de notre vécu. C'est le sens que le public et les médias donnent à cette « relecture » de notre histoire à laquelle on s'est tellement référé durant cet anniversaire. Je prendrai donc le risque de ces concordances tout en sachant que chaque période a quelque chose d'irréductible et qu'il faut se garder de l'anachronisme des analogies rapides.

Le processus est courant. Hilti lui-même, voici un siècle, compare la Suisse de 1291 avec l'Albanie des années 1870-1880. « Nous pouvons voir se développer à peu près de même aujourd'hui une ligue formée, dans des circonsances toutes semblables, par des populations montagnardes accoutumées à une vieille liberté, et qui cherchent par ce moyen, en prévision de la ruine prochaine d'un grand empire, à ne pas tomber sous une souveraineté partculière»<sup>26</sup>. Et de donner le texte intégral de l'acte d'alliance entre les tribus musulmanes et les tribus chrétiennes de l'Albanie en juin 1878. L'article premier stipule que l'objectif explicite est « de repousser toute domination, hors celle de la Sublime Porte, et de défendre de toutes nos forces l'intégrité

<sup>25</sup> A. TOCQUEVILLE, « Remarques sur l'histoire suisse », in Œuvres, t. II, Editions Gallimard, La Pléiade, Paris, 1991, p. 619.

<sup>26</sup> C. HILTY, op. cit., p. 31-35.

du territoire». Les Albanais se prémunissent contre les velléités impérialistes de l'Autriche et préfèrent la domination lointaine et affaiblie du Suisse. La concordance est trop évidente pour avoir besoin d'être soulignée : les Suisses de 1291, par peur de l'Autriche, ont affirmé leur autonomie au sein de l'Empire. Telle fut la malice des temps.

Si l'on essaie de généraliser les attitudes des Suisses face à la malice des temps, on trouvera, en simplifiant trois grands types de réactions : soit le regard en arrière pour préserver l'accus ; soit l'incohérence qui ouvre la porte aux pressions étrangères ; soit l'innovation hardie.

Les deux premiers types ont les occurrences les plus fréquentes dans le cours de l'histoire. 1291 justement n'a rien de révolutionnaire quoiqu'en disent les libéraux du XIX<sup>e</sup> siècle. A l'époque de la Révolution puis dans les années 1830-40, on eut tout intérêt à mettre en exergue le caractère insurrectionnel des événements du XIII<sup>e</sup> siècle, la lutte contre la tyrannie, la naissance de la liberté, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le souffle de la démocratie. Il est plus conforme à l'esprit du temps de voir dans l'alliance de 1291 un effort pour maintenir l'ordre ancien. Par rapport à l'Europe du XIII<sup>e</sup> siècle, les Suisses se sont montrés très conservateurs. Cette attitude va prévaloir durant des siècles. L'Europe du temps, c'est le Saint-Empire. Alors que commence à s'affirmer la version moderne de l'Etat sous la forme des Etats territoriaux de plus en plus puissants autour de leurs princes respectifs, les Suisses se sentent menacés et demeurent attachés à une forme institutionnelle surannée, l'Empire, fondée sur des liens personnels entre les princes, les villes, les communautés paysannes et l'empereur. C'est pour résister à la montée des Habsbourgs d'Autriche que les Suisses tiennent tellement à légitimer leur existence par des privilégiés impériaux. Et bien que ce Saint-Empire qui est une variante de l'idée d'Europe tende à se disloquer, les Suisses continuent néanmoins à s'en réclamer. Au XVI<sup>e</sup> siècle encore, les villes figurent l'aigle impérial à deux têtes au-dessus de leurs portes même après les guerres de Souabe que l'histoïgraphie traditionnelle interprète trop rapidement comme séparation de fait d'avec l'Empire. Les Suisses tiennent à l'Europe impériale, sauf quand l'empereur, comme à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, leur demande de l'argent et des soldats. On peut donc dire que 1291 inaugure une attitude politique de longue durée qui est l'attentisme, la peur de l'innovation, le conservatisme, l'attachement à l'ordre établi. L'ancienne Confédération deviendra de plus en plus archaïque au cours du temps ; c'est l'une des raisons de son effondrement en 1798. C'est de manière pertinente qu'un observateur exotique comme Alexandre Soljenitsyne relevait cet archaïsme lors d'une visite à la Landsgerneinde d'Appenzell en 1975 : «La Confédération helvétique a été constituée en 1291, c'est effectivement la plus vieille démocratie de la Terre. Elle est née non des idées de la Renaissance, mais directement des anciennes formes de la vie communautaire. Cependant, les cantons riches,

industrialisés, peuplés, ont perdu ces coutumes, se sont coiffés sur le modèle de l'Europe. Appenzell, lui, a gardé l'antique usage»<sup>27</sup>. Une manière de dire que la Suisse moderne est bien étrangère à l'esprit de 1291. Une autre attitude, elle-aussi manière de réagir à la malice des temps, est l'inertie, l'absence de réaction, l'inconsistance politique. Par rapport à l'Europe, cela nous a valu bien des déboires : les troubles de la période révolutionnaire entre 1798 et 1803, le protectorat de Bonaparte puis de Napoléon, une organisation politique quasiment imposée en 1814 avec une neutralité que la Suisse n'a pas vraiment choisie mais que les puissances du temps jugeaient conforme, dit le document officiel, aux «vrais intérêts de la politique de l'Europe entière» ; les remises à l'ordre de la Sainte-Alliance au XIX<sup>e</sup> siècle ; demain la mise au pas par Bruxelles. Je serais tenté de ranger dans cette attitude molle le mythe du Sonderfall. Quelle facilité de farder ses indécisions sous la couleur de la différence comme si tous les peuples de la terre n'avaient pas leurs particularismes. Les Allemands parlent de leur Sonderweg, les Français cèdent au vertige de l'exceptionnalité, les Américains encore plus puisqu'ils n'ont pas de passé et les Japonais se complaissent dans leur supériorité. Les Suisses pas plus que les autres ne sont un peuple élu. A ce propos, André Corboz estimait récemment avec justesse qu'à défaut de peuple élu, nous sommes au moins «un peuple d'électeurs, qui s'est donné pour consigne de ne pas se pencher au dehors»<sup>28</sup>. Comme autrefois devant la vitre des voitures de chemin de fer qui nous amenaient au-delà des frontières : «E pericoloso sporgersi».

Enfin, la troisième attitude possible face aux malices des temps, c'est d'aller de l'avant et d'innover. Une telle manière de regarder vers l'avenir est cependant exceptionnelle. Peut-être, parce que, comme l'a relevé Alfred Berchtold, l'histoire suisse a commencé par un traumatisme, quand les Helvètes partis à la rencontre de l'Europe ont été humiliés par César<sup>29</sup>. Dans les tourments historiques, les Suisses ont effectivement plutôt eu tendance à chercher la solution dans la fidélité à la lettre du passé. 1848 est une expérience politique unique où l'on a pris des risques allant jusqu'à donner le signe à la révolution européenne, le printemps des peuples. Et le bon Karl Marx qu'on ne cite plus beaucoup de nos jours et qui s'est souvent trompé fut pour une fois clairvoyant lorsqu'il écrivait au début de l'année 1848 : «Les despotes comme les peuples ont pleinement réalisé la signification de

<sup>27</sup> A. SOLJENITSYNE, «L'antique usage de la démocratie», in *Le Monde* du 16-17 janvier 1983.

<sup>28</sup> A. CORBOZ, «Au fil du chemin, le territoire, ses assises et ses doubles» in *Voie suisse, l'itinéraire genevois*. De Morschach à Brunnen, Genève, 1991, p. 155.

<sup>29</sup> Cette remarque de Berchtold est citée par A. CORBOZ, op. cit., p. 154.

la lutte en Suisse, la lutte du progrès contre le passé féodal, de la démocratie contre la bassesse de l'aristocratie et des jésuites... La victoire profite au parti populaire dans tous les pays d'Europe ; ce fut une victoire européenne». On pourrait mentionner aussi l'étonnante expérience de l'adhésion à la Société des Nations en 1920.

Si 1920 fut une aventure idéaliste et quelque peu naïve de participer au nouvel ordre international né d'une guerre à laquelle on n'avait pas pris part, 1848 s'inscrit sans doute comme le dernier grand projet politique de l'histoire suisse. L'affirmation justifie pour le moins qu'on célèbre paradoxalement aussi l'avènement de l'Etat fédéral en année de 7<sup>e</sup> centenaire.

Après la conclusion de l'accord sur l'EEE et la déclaration d'intention du Conseil fédéral sur l'adhésion, s'amorce donc le troisième grand projet politique de notre histoire. Face aux échéances européennes, ce n'est pas à l'historien de proposer une solution ni de donner la leçon à quiconque. En tantant ce bilan critique du 700e, je n'ai rien dit contre ceux qui pensent que «nous avons de quoi pavoyer»<sup>30</sup>. Ce qui me dérange néanmoins, c'est quand on fait repasser ce constat d'autosatisfaction sur le classement de la Suisse quant au niveau de vie et au produit intérieur brut par habitant. La leçon du Pacte est tout autre. Le pacifiste Pierre Cérésole, fils de Conseiller fédéral, écrivait en 1914 : «Avec du fromage, des montres et des machines, on ne fait pas une nation». Il faut cesser de confondre l'économique et le politique. C'est un peu ce que 1291 devrait nous dire aujourd'hui encore. Si l'Europe n'est pas seulement une vaste zone de libre-échange, elle devra être avant tout un projet culturel et politique. «Considérant la malice des temps, dit le 'Pacte, ... les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwyz et celle des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald, se sont engagés, en toute bonne foi ... à s'assister mutuellement, s'aider, se conseiller, se rendre service de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts...»<sup>31</sup>. C'est aussi cela l'utopie, qui ayant-hier déjà, fut le grand thème d'un anniversaire.

## LE DÉBAT

**Commentaire de M. Claude Raffestin :** Je pense que, comme moi, vous avez apprécié les exposés de MM. Georg Kreis et François Walter. En les écoutant, on se demande si Paul Valéry n'avait pas raison en disant que l'histoire pouvait être une dangereuse alchimie de l'esprit et de l'intellect. En effet, M. François Walter a montré qu'après tout nous inventons l'histoire ou tout au moins celle dans laquelle nous puions un certain nombre d'idées. On pourrait même dire que les politiciens à certains égards tirent des cheques sans provision sur l'histoire par l'utilisation qu'ils font de certaines fêtes. Quant à M. Georg Kreis, il nous a montré que la sociologie des fêtes nationales était davantage le fait des villes dominantes, comme Berne, que de la Suisse primitive. Il a souligné par ailleurs la fascination que nous avons tous pour les nombres historiques et pour les chiffres ronds. A les entendre tous les deux, je me suis dit qu'on avait tort de ne pas prêter plus d'attention aux historiens, car ce sont des gens dangereux et d'autant plus dangereux qu'on les croit sérieux ! Nous allons aborder le débat car les exposés très riches de MM. Kreis et Walter ont certainement dû suggérer de multiples questions.

**Question : Vous avez mentionné que le Pacte de 1291 avait disparu pendant plusieurs siècles. Comment et pourquoi a-t-il disparu ? Comment l'a-t-on redécouvert ?**

**Réponse de M. Georg Kreis :** Le terme disparaître me rend songeur car quelque chose ne peut disparaître que si on y attache de l'importance. Ce chemin était mélangé à divers papiers et c'est en mettant de l'ordre dans les archives qu'on l'a trouvé. On l'a jugé intéressant et un érudit bâlois l'a même publié, sans penser d'ailleurs qu'il deviendrait la charie fondatrice de la nation.

**Réponse de M. François Walter :** On connaissait l'existence de ce pacte, mais personne n'a jugé bon de l'exhumier. Pour ce faire, il a fallu attendre qu'on en ait besoin. De ce point de vue-là, je peux confirmer les propos de M. Claude Raffestin lorsqu'il juge l'histoire dangereuse. En effet, c'est une arme et les gouvernements européens du XIX<sup>e</sup> siècle s'en sont parfaitement rendu compte puisqu'ils ont toujours eu des historiens à leur service, estimant qu'ils étaient très compétents pour remplir certaines tâches politiques. Aujourd'hui dans les démocraties retrouvées de l'Est européen il y a aussi des ministres, voire des premiers ministres, qui sont des historiens. On a recourt à eux, parce qu'on estime que ce sont les seuls capables de nouer des liens avec un passé pourtant pas très lointain et de retrouver les traditions.

<sup>30</sup> Significatif de cet état d'esprit le bloc-note de S. KISS intitulé «Nous avons de quoi pavoyer» in Société de Banque Suisse, Le Mois, juillet-août 1991, p. 16.

<sup>31</sup> C'est à dessiner pour donner place à l'utopie que je cite de manière tronquée en détournant partiellement le sens du passage en réalité beaucoup plus terre à terre : «Que chacun sache donc que, considérant la malice des temps et pour mieux défendre et maintenir dans leur intégrité leurs personnes et leurs biens, les hommes de la vallée d'Uri, la communauté de Schwyz et celle des hommes de la vallée inférieure d'Unterwald, se sont engagés, en toute bonne foi, de leurs personnes et de leurs biens, à s'assister mutuellement, s'aider, se conseiller, se rendre service de tout leur pouvoir et de tous leurs efforts, dans leurs vallées et au dehors, contre quiconque, nourrissant de mauvaises intentions à l'égard de leur personne ou de leurs biens, commettant envers eux ou l'un quelconque d'entre eux un acte de violence, une vexation ou une injustice...»

**Commentaire de M. Georg Kreis:** J'aimerais défendre les historiens. En se référant au passé il est anachronique de parler des historiens, parce que cette profession n'existe pas en tant que telle. Les historiens de l'époque étaient souvent des théologiens, qui s'intéressaient à l'histoire, ou des philosophes.

**Commentaire de M. Claude Raffestin:** Il n'y a pas que l'histoire qui n'existe pas à l'époque. Il en était de même d'autres sciences humaines, en particulier de l'économie et de la géographie. En ce qui concerne cette dernière, ce furent souvent des médecins ou des pasteurs qui se sont adonnés à la géographie. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être avaient-ils assez de loisirs, les uns parce qu'ils tuaient leurs malades et les autres parce qu'ils ne parlaient que le dimanche !

**Question de M. Peter Tschopp:** J'aimerais vous entraîner vers l'avvenir et proposer un scénario. Le lieu: quelque part en Europe. La date: le 22 octobre 2091, c'est-à-dire celle du centenaire de la déclaration d'intention du Conseil fédéral sur l'adhésion de la Suisse à l'Europe. A l'époque notre pays sera intégré dans l'Europe et on célébrera donc le centenaire du début du processus d'intégration. On demandera aux historiens d'écrire une plaquette commémorative qui sera payée en écus. A quel moment pensez-vous que vos successeurs situeront le début de cette marche vers l'Europe?

**Réponse de M. François Walter:** Il est toujours très dangereux de faire des prévisions et les historiens normalement n'entrent pas dans ce type de discours. Je ne crois pas qu'à partir des faits historiques on puisse prédire l'avenir. On peut tout au plus comprendre le présent. Ce dont je suis persuadé c'est que dans un siècle, on ne fêtera plus le Pacte de 1291, parce que ces célébrations correspondent à un certain nombre de valeurs qui vont évoluer. Il est certain que ce que nous prépare le XXI<sup>e</sup> siècle va modifier les valeurs qu'aujourd'hui nous croyons immuables et sans doute célébrera-t-on le premier pas vers l'Europe. Les historiens auront du travail ; il leur faudra trouver les étapes de ce processus d'intégration et ils exhumeron probablement des faits qui n'ont pour nous qu'un intérêt mineur pour montrer que ce qui s'est passé en 1991 se préparait de longue date.

**Réponse de M. Georg Kreis:** Personnellement je me refuserais de fixer une date précise, mais si je devais le faire, je choisirais celle du vote populaire. Notre métier consiste à montrer l'évolution. Il nous faudrait donc notamment rappeler que l'adhésion de la Suisse à l'OECF en 1947 n'a posé aucun problème, mais que par contre en 1949 la Suisse ne voulut pas participer à la création du Conseil de l'Europe et qu'en 1959 elle a même refusé d'envoyer un observateur à Strasbourg. Il a fallu attendre 1963 pour qu'elle

devienne membre de cette institution. Ce n'est pas seulement à l'égard de l'Europe que les Suisses sont hésitants. Ils l'ont été vis-à-vis d'autres changements comme, par exemple, le droit de vote des femmes.

**Question de M. André Hurst:** Excusez moi de rappeler à un Bâlois un événement qui s'est passé il y a quelques années à Bâle. Il s'agit de la célébration du bimillénaire de Bâle à l'occasion duquel le Recueil de l'Université de Genève, qui était alors M. Denis van Berchem, avait signalé aux Bâlois qu'ils avaient tort de fêter ce bimillénaire car cela ne faisait pas du tout deux mille ans que Bâle avait été fondée. Une grande polémique a eu lieu dans les journaux et on a critiqué dans cette circonstance les intellectuels qui s'opposaient une fois de plus à une fête patriotique. Une célébration, que ce soit un 70<sup>e</sup> ou un bimillénaire, relève du rituel. La cité antique connaissait bien ces rituels à l'occasion desquels on chantait des cantates pour, par exemple, célébrer des hauts faits.

On savait qu'il s'agissait de rituels et l'intervention d'historiens considérant l'événement de façon critique n'était pas de mise. Nous venons d'assister ici au même genre de situation, les uns tenant à la célébration rituelle et les autres cherchant la vérité scientifique. Ma question est la suivante: pouvez-vous déceler dans votre activité d'historien les germes de ce qui sera peut-être un jour la source de célébrations rituelles ou, en d'autres termes, avez-vous peur que votre oeuvre soit à l'origine de futurs rituels ?

**Réponse de M. Georg Kreis:** Sur ce point je ne partage pas tout à fait la position de M. François Walter. Je pense que les historiens ne sont pas très importants et j'ai peine à imaginer qu'ils puissent être à l'origine de nouveaux rituels, d'autant plus que nous n'avons plus d'histoire en ce moment. L'histoire de la Suisse s'est figée. Peut-être se remettra-t-elle en mouvement grâce à l'Europe. Les seules régions de Suisse où l'histoire est encore vivante sont le canton du Jura et le Jura bernois. Je ne crois pas que les historiens inventent les rituels, bien que quelquefois ils les soutiennent.

**Réponse de M. François Walter:** L'essentiel est que ces rituels correspondent à du vécu. Nous avons essayé de montrer que les célébrations du 700e ne correspondent pas à quelque chose de vécu par rapport au Pacte de 1291. Pourtant dans l'histoire de la Suisse, il y a de nombreux rituels qui ont été spontanément vécus. Je pense en particulier aux fêtes qui, dès le XIV<sup>e</sup> siècle, ont été célébrées pendant des siècles. On fêtait de grandes batailles qui étaient toutes des victoires des Confédérés. Ces célébrations étaient authentiquement vécues parce que la guerre était une valeur et que les Confédérés se retrouvaient dans ces images de guerriers ou de mercenaires. Par la suite ces valeurs guerrières n'ont plus eu la cote et on a trouvé d'autres choses. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, on a essayé de donner aux gens des points de repère parce que les valeurs auxquelles se rapportaient toutes ces célébrations étaient de moins en moins intégrées au quotidien ou alors

parce que ces valeurs allaient tellement de soi qu'en n'en percevait plus la pertinence. Sans doute les historiens ont-ils contribué à inventer des rituels car, au XIX<sup>e</sup> siècle en particulier, on leur a confié cette mission. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il y a d'autres branches qui sont plus performantes à ce point de vue, notamment la publicité.

**Commentaire de M. Georg Kreis:** Les historiens me semblent être plutôt devenus des démolisseurs de mythe.

**Question:** Quelle est à votre avis la date de la fondation de la Confédération?

**Réponse de M. Georg Kreis:** En ce qui concerne la Confédération, j'estime que l'on devrait commémorer sa fondation le 12 septembre. C'est le jour où est entrée en vigueur la nouvelle constitution de 1848. S'il faut vraiment une date, en voici une. A mon avis il est faux de penser que si l'on a en main une date, on en sait davantage. Les dates ne sont que des tracasseries pour les écoliers ! Aegidius Tschudi n'a pas choisi le 8 novembre 1307 par hasard. Il est parti du 1<sup>er</sup> mai 1308, qui était la date de l'assassinat du roi Albert à Windisch (Königsfelden). Puis il a fait un compte à rebours et a située le soulèvement pour la libération dans la nuit du 31 décembre 1307 au 1<sup>er</sup> janvier 1308. Il a réparti les autres événements de la lutte contre les Habsbourg selon le calendrier et a fixé finalement la date du serment du Rütli au mercredi avant la St-Martin ce qui, selon nos calculs, correspondrait au 8 novembre 1307.

**Question:** Ma question s'adresse à M. François Walter. Vous avez évoqué dans votre exposé trois attitudes possibles des Suisses face à la malice des temps. La seconde façon de réagir est selon vous l'inertie, l'absence de réaction et l'inconsistance politique. Vous avez critiqué cette attitude en faisant allusion à la neutralité de la Suisse. Celle-ci, d'après vous, n'aurait pas été choisie par les Suisses, mais imposée pour sauvegarder certains intérêts. De quels intérêts s'agit-il ? Par ailleurs, si la Suisse adhère à l'Europe pourra-t-elle demeurer neutre ?

**Réponse de M. François Walter:** Il y a dans l'histoire de la Suisse une très longue tradition de neutralité. Celle-ci a été pratiquée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Sans cette attitude fondamentale de neutralité qui est une des valeurs helvétiques, la Suisse aurait éclaté. La neutralité n'existe aussi que dans la mesure où les autres pays y trouvent leur compte. En 1815, celle de la Suisse a été officiellement reconnue par les puissances d'alors comme étant conforme aux vrais intérêts de la politique de l'Europe entière. C'est pourquoi j'ai laissé entendre que la neutralité avait été plus ou moins imposée, car ce ne sont pas les Suisses qui ont demandé qu'on reconnaîsse leur neutralité mais ce sont les puissances étrangères qui en ont pris l'initiative. Que va devenir la neutralité suisse ? Je ne suis pas prophète, mais il me semble

que la neutralité est une valeur qui correspond à une situation historique donnée et qui, si des changements interviennent, ce qui est le cas en Europe aujourd'hui, doit être redéfinie. Il vaut la peine de réfléchir à ce qu'on attend de la neutralité et à ce que ce statut implique. Je pense donc que l'on va assister à un vaste débat sur ce problème.

**Question:** Y a-t-il eu, avant les célébrations du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, une certaine concertation des historiens visant à mettre en évidence certaines valeurs, ou bien la séparation qui existe en Suisse à cause de la cantonalisation de l'instruction a-t-elle fait que rien de tel n'a existé ?

**Réponse de M. François Walter:** J'aimerais rappeler qu'après 1891 les écoliers suisses ont continué pendant un certain nombre d'années à apprendre que la Confédération avait été fondée en 1307-1308. C'est significatif pour montrer le décalage qu'il y a entre l'histoire étudiée universitaire et la conscience populaire. En ce qui concerne le fait d'insister sur un certain nombre de valeurs, j'ai plutôt l'impression qu'il y a un désintérêt considérable dans les écoles pour l'histoire suisse. Ceci est très frappant à Genève en tout cas. Ce désintérêt se retrouve au niveau universitaire, ce qui montre qu'ici tout va tellement de soi qu'on ne voit pas pourquoi réfléchir à nouveau sur les valeurs acquises.

**Réponse de M. Georg Kreis:** Je partage l'avis de M. Walter. On a fait des enquêtes auprès des recrues qui confirment cette attitude négative vis-à-vis de l'histoire suisse. Je pense que c'est la revanche d'une fausse compréhension de l'histoire. Notre tâche est de faire découvrir une autre histoire suisse.

**Commentaire d'un auditeur:** J'aimerais faire une remarque. La tentation est grande d'essayer d'esquisser une réponse à votre question, Monsieur Tschiopp. On a dit beaucoup de mal des hommes politiques et on les a opposés aux historiens. Il est intéressant de remarquer que l'histoire de la construction de l'Europe est une série de coups de force. En Suisse l'adhésion à l'OECF est également un coup de force. Max Petitpierre a décidé de l'entrée de la Suisse dans la négociation avec quatre ambassadeurs qu'il avait convoqués à Genève. Un an plus tard le Parlement a été convié à se prononcer. Donc à partir du moment où, au sein du Conseil fédéral, les hommes politiques responsables de la négociation se placeront dans une conscience à moyen terme, voire à long terme, un grand pas sera franchi dans l'histoire de l'attitude de la Suisse vis-à-vis de la CE.

**Conclusion de M. Claude Raffestin:** Je crois pouvoir me faire votre interprète vis-à-vis de MM. Georg Kreis et François Walter pour les remercier de leur prestation et de la manière claire avec laquelle ils ont répondu à vos questions. Je pense effectivement que les Suisses connaissent mieux leurs

mythes que leur histoire et peut-être y a-t-il histoire lorsqu'il y a crise ou crainte de crise. Finalement les mythes ne disparaissent jamais, on leur substitute d'autres mythes. Actuellement c'est le mythe européen qui est en train de s'installer à la place des mythes spécifiquement helvétiques. En définitive, qu'est-ce qu'un mythe dans une collectivité nationale ? Ce n'est rien d'autre que la source d'une philosophie politique populaire. Nous en avons tous besoin, surtout quand ceux qui devraient nous donner le sens du temps et de l'histoire ont un peu tendance à naturaliser un certain nombre de valeurs. M. François Walter l'a montré en soulignant les similitudes des discours du 1<sup>er</sup> août d'Emil Welti en 1891 et de Flavio Cotti en 1991. Or nos politiciens n'ont aucune raison de naturaliser ces valeurs, car si elles étaient significatives en 1891, elles le sont beaucoup moins aujourd'hui.